



Département de Seine Maritime

Mairie de
Touffreville sur Eu

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
De TOUFFREVILLE SUR EU
Du vendredi 28 Mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-huit Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Paul, MERLIN, Maire.

Présents : Messieurs CLEMENT Sébastien, DAGICOUR Denis, DAGICOUR Jean-Jacques, LEBAS Fabien, MASSY Jérôme et MERLIN Paul, Mesdames DESHAYES Nathalie, MERLIN Christine.

Absents : Mme TRIZAC Myrienne

Pouvoir : Mme TRIZAC Myrienne a donné pouvoir à Mme MERLIN Christine

Secrétaire de séance : M CLEMENT Sébastien

Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 Février 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion de conseil du 07 Février 2025 qui est adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Décision modificative de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 sur le budget primitif 2025 de la commune.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 92 280,74 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 120 506,29 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 96 249,43 €

Un solde d'exécution (Excédent- 002) de la section de fonctionnement de : 30 983,96 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 17 429,20 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Correspondance : 6, rue de l'Eglise - 76910 Touffreville sur Eu

Téléphone : 02 35 86 70 16 - Télécopie : 02 35 83 80 42 - Courriel : mairie.touffrevillesureu@wanadoo.fr

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

20 224,05 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)

20 224,05 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

135 459,25 €

Vote des taux des taxes locales 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, - Vu la loi n°2025-127 du 14/02/2025 de finances pour 2025

- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982, Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies, Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 et de les porter à :

TFB : 44,64 %

TFPNB : 38,00 %

TH : 12,58 %

2. de charger M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Subventions versées aux associations

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'octroyer des subventions aux associations comme suit :

Anciens combattants de TOUFFREVILLE SUR EU : 300,00 €

Centre Henri Becquerel : 100,00 €

Comité des fêtes de TOUFFREVILLE SUR EU : 300,00 €

US CRIEL – FOOTBALL CLUB 100,00 €

Association Culturelle et Créative de TOUFFREVILLE SUR EU 300,00 €

Association des Amis des Pavillons Allard et Isabelle 100,00 €

Les dépenses seront inscrites au budget au compte 65748.

Participation au fonctionnement du SMUR 2025

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr BARBIER, maire de la Ville d'Eu sollicitant une participation financière de la commune pour le fonctionnement du SMUR 2025 à hauteur de 0,50 € par habitant. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition de participation et mandate Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

Budget primitif 2025 du camping municipal :

Le conseil municipal de TOUFFREVILLE SUR EU a décidé de voter à l'unanimité le budget primitif 2025 du camping municipal « Les Acacias », proposé ce jour, équilibré à 209 280,37 € pour la section d'exploitation et à 114 500,00 € pour la section investissement.

Budget primitif 2025 de la commune :

Le conseil municipal de TOUFFREVILLE SUR EU a décidé de voter à l'unanimité le budget primitif 2025 de la commune, proposé ce jour, équilibré à 341 871,25 € pour la section de fonctionnement et à 127 308,05 € pour la section investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des juridictions financières,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant donc que le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Subséquemment, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal, de l'autoriser à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

CREL 2024-2025 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du principal du collège Rachel SALMONA du Tréport accompagné d'un exemplaire de la convention CREL (Contrat de Réussite Éducative Local) ainsi que d'une demande d'aides financières. Le CREL est un contrat entre le collège Rachel SALMONA du Tréport et les communes constituant le Syndicat de Gestion de ce Collège. Cette aide financière demandée aux communes permet d'organiser des activités éducatives obligatoires, des projets éducatifs et de participer au financement de l'UNSS et au matériel infirmier. Le montant de la participation demandée à la commune de TOUFFREVILLE SUR EU est de 217,43 € pour l'année 2024/2025 (138,91 € pour le collège, 54,36 € pour l'UNSS et 24,16 € pour le matériel infirmier). Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter la demande d'aide financière pour l'année 2024/2025 et d'autoriser Mr le Maire à signer la convention CREL avec le collège Rachel SALMONA du Tréport.

Prise en charge participation transport scolaire élèves du secondaire :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de contribuer à la prise en charge de la participation familiale à hauteur de 100% pour le collège, le lycée/CFA/Maison familiale et rurale, Interne Nomad car et Interne Nomad SNCF du tarif en vigueur à partir de l'année scolaire 2025-2026. Le conseil municipal approuve cette participation à l'unanimité et mandate Mr le Maire pour la signature de tout élément concernant cette prise en charge.

Réfection de voirie :

Monsieur le maire propose au conseil municipal le projet de réfection de voirie par la mise en place d'un tapis d'enrobé sur la rue du THIL et présente deux devis pour la réalisation de ces travaux. Le conseil municipal accepte ce projet à l'unanimité et choisit de retenir le devis de l'entreprise SAS AVISSE ET FILS pour un montant de 21 791 € HT et mandate Mr le maire pour effectuer les démarches administratives ainsi que pour les demandes de subventions envisageables (Département, DETR, DSIL, ...)

Projets de travaux à venir :

- Un projet d'aménagement de la partie nouvelle du cimetière est envisagé, par le nivellation du terrain existant et la création de deux allées permettant l'accès aux nouvelles sépultures (4 000€).
- Les travaux du chemin d'exploitation du « Val Paris » sont en cours de réalisation. Le curage des fossés, pour les évacuations des eaux pluviales, suivra.
- Le compteur électrique de la salle des fêtes nécessite son remplacement. La société DESPREZ a été retenue pour effectuer les travaux (8 400€).
- L'achat d'une armoire frigorifique (3 441,66 €) a été réalisé pour remplacer l'appareil en place, trop usagé.
- En prévision de l'arrêt des mises à jour des logiciels à partir de Windows Update, et de la disparition de l'assistance technique, il est envisagé de remplacer les moyens informatiques de la Mairie afin de rester opérationnel (2 000 €).
- Installation d'un miroir dans le but de faciliter la visibilité des usagers et des riverains proches du carrefour Rue de la Vallée – Sang Roy – Maladrerie (1 640 €).

Questions Diverses :

- La convention d'utilisation du local de « l'ex école » à la Société « NUTRIPOUSSE » est arrivée à son terme et n'a pas été renouvelée.
- Un commerçant équipé d'un « FOOD TRUCK » s'installe tous les Mardis et Jeudis soir, sur le parking de la salle des fêtes.
- Le relais TDF prévu pour l'amélioration de la réception « Téléphonie Mobile » est installé. L'alimentation électrique est programmée début Mai 2025. La date opérationnelle de la mise en place des antennes n'est pas actée.
- Une secrétaire de mairie sera affectée le 14 avril 2025 et assurera ces fonctions à plein temps. Ce poste devenu officiellement vacant depuis le 15/09/2024 sera enfin comblé.

***Après le tour de table, la séance est levée à 21h15
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits***